



Marche à suivre pour le versement de paquets d'archives électroniques aux Archives d'Etat de Genève

version janvier 2021

Processus d'archivage électronique manuel

L'archivage électronique à long terme se caractérise à la fois par sa complexité et la masse des données concernées. L'automatisation permise par l'informatique est la clé de ce changement d'échelle. La mise en place de cette dernière nécessite cependant un temps et des ressources considérables. Dans ces conditions, le programme des Archives d'Etat de Genève (AEG) a pour objectif prioritaire de conserver les séries d'archives à fortes valeurs ajoutées telles que les grands ensembles continus de documents produits par les services de l'Etat dans le cadre de leur fonctionnement régulier.

Au cas où un besoin ponctuel d'archiver électroniquement des données se ferait jour en dehors de ce cadre, vous trouverez ci-dessous nos recommandations pour la création de paquets numériques conformes aux exigences des Archives fédérales suisses (AFS) dont la plateforme d'archivage à long terme est utilisée par l'Etat de Genève.

Evaluation

La première étape consiste à identifier et évaluer les données à extraire et conserver au sein du système d'information visé. Dans ce cadre, la mise en place d'un plan de classement et d'un calendrier de conservation sont des pré-requis nécessaires.

Migration

Les données et documents retenus doivent ensuite être migrés dans un format d'archivage électronique à long terme accepté par les AEG. La liste de ces formats ainsi que leur domaine d'utilisation sont à disposition sur [le site des AEG](#). Cette étape implique de disposer d'applications de migration produisant des formats d'une qualité adaptée à un archivage à long terme. L'analyse et le choix d'une application de migration doit ainsi être effectuée pour chaque format d'archivage retenu. Une évaluation des applications en matière de production de PDF/A se trouve [sur cette page](#) et les références en ce qui concerne le format d'archivage TIFF [sur celle-ci](#).

Constitution du paquet

Une fois les données migrées, le paquet pourra être constitué à l'aide de l'application Package Handler mise à disposition par les Archives fédérales suisses. Vous trouverez cette application ainsi que son manuel d'utilisation [à cette adresse](#).

Validation

Une fois le paquet constitué et complété à l'aide de données de contexte, la structure de ce dernier, ainsi que la qualité des formats des fichiers concernés doivent être validés à l'aide de l'application KOST-VAL mise à disposition par le centre de compétence en matière d'archivage électronique (CECO). Cette application ainsi que son manuel d'utilisation sont disponibles [à cette adresse](#).

Versement

A l'échéance de sa DUA/DUL ou à la mise hors service de son système d'information, le paquet validé pourra être transféré aux AEG.

Les AEG peuvent être contactées pour toutes informations complémentaires dans le cadre d'un projet concret.

Références

- [Définition de l'archivage électronique](#)
- [Modèle de référence pour un Système ouvert d'archivage d'information \(OAIS\)](#)
- [eCH-0160 Interface de versements archivistiques](#)
- [Interface de versements d'archives \(SIP\) DataDictionary.pdf](#)
- [Catalogue des formats de données d'archivage](#)